



Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Durbuy  
Rue des Ardennes, 78 6941 BOMAL  
Tél : 086/349.350

**Vous cherchez une activité professionnelle épanouissante, rémunérée et vous donnant droit à certains avantages sociaux ?**

**Devenez accueillant(e) ou co-accueillant(e) d'enfants à domicile :**

un maillon éducatif essentiel  
une activité diversifiée et ludique  
une gestion personnelle de votre temps  
une valorisation sociale  
un travail à domicile  
un encadrement social et administratif  
un service qui vous accompagne (matériel, livres, formation, écoute...)

**Le CPAS de DURBUY recherche des accueillant(e) ou co-accueillant(e) pour son Service d'accueillants(es) conventionnés(es) « Le Cerf Volant » qui s'étend sur les communes de DURBUY, EREZEE, HOTTON, MANHAY et RENDEUX.**

La formation ou diplôme requis :  
Formation d'accueillant(e) d'enfants reconnue par le Gouvernement  
**Ou** diplôme d'auxiliaire de l'enfance 0-12 ans, aspirant en nursing, agent d'éducation, éducateur, puériculteur(trice), infirmier(e), instituteur(trice) préscolaire, assistant(e) social(e), assistant(e) en psychologie, psychologue, logopède, formation supérieure à finalité psychopédagogique.

La fonction :

Vous effectuez les tâches nécessaires à l'accueil et à l'éveil des enfants de 0 à 3 ans.

Le profil :

Vous connaissez bien et savez répondre aux besoins des enfants de 0 à 3 ans  
Vous aimez le travail en équipe  
Vous êtes dynamique  
Vous vous intégrez facilement  
Vous communiquez aisément  
Vous entretenez une relation de confiance avec les personnes  
Vous réagissez rapidement avec calme et maîtrise de soi  
Vous respectez scrupuleusement des procédures.

**Si vous avez le titre requis, et que le métier vous intéresse, envoyez votre candidature spontanée au :**  
CPAS de DURBUY « Le Cerf-Volant » Rue des Ardennes, 78 à 6941 BOMAL.

Pour des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le « Cerf-Volant » du lundi au vendredi au 086/349 350.

Une permanence est assurée par les travailleurs sociaux le lundi de 9h30 à 10h30 et du mardi au vendredi de 9h à 10h. Les travailleurs sociaux sont toutefois accessibles pendant la journée s'ils ne sont pas en déplacement.

**Christiane DETHISE**

Jours de travail : lundi, mardi, mercredi,  
jeudi.

**Marie-France DROPSY**

Jours de travail : lundi, mardi, jeudi,  
vendredi matin.

**Andrée FONCK**

Jours de travail : lundi, mardi matin,  
mercredi matin, jeudi après-midi.

Par le Conseil de l'action sociale,

Le Secrétaire,

Jean GALAND

Le Président,

Michel BONJEAN